

VOYAGE SCOLAIRE A LIVERPOOL (Angleterre) ANNEE SCOLAIRE 2024 / 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES DU MARCHÉ
établies en application du Code des Marchés Publics

I - CARACTÉRISTIQUE DU MARCHÉ

Article 1 - Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics. Personne responsable du Marché : Monsieur le Proviseur du Lycée RENE CASSIN d'ARPAJON.

Article 2 - Objet

Organisation d'un voyage clé en main à Liverpool **du 6 au 11 avril 2025 (dates impératives)**.

Article 3 - Durée

La durée du marché est de 6 mois (1er novembre 2024 au 30 avril 2025) sans possibilité de reconduction, dans le respect des dates du voyage.

Article 4 - Forme et conditions du marché

Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Le programme est donné à titre indicatif, sans ordre chronologique précis.

Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II - RÉFÉRENCIEMENT

Article 5 - Date de limite de dépôt des candidatures

Les offres devront parvenir au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 18h00 sur le site de l'AJI en réponse à l'annonce correspondante au présent projet de voyage (copie de la proposition à envoyer, si possible, par mail à int.0911632e@ac-versailles.fr mais dépôt obligatoire sur le site de l'AJI).

III - CLAUSES PARTICULIÈRES AU MARCHÉ

Article 6

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

Article 7 - Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un engagement juridique qui comporte la signature électronique du chef d'établissement. Les prix y figurant feront référence à l'offre.

Article 8 - Détermination des prix

Les prix seront exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles.

Article 9 - Paiement

9.1 Le paiement s'effectuera par virement administratif et suivant les règles de la comptabilité publique.

9.2 La facture, à déposer sur le portail CHORUS PRO, portera outre les mentions légales le numéro du bon de commande adressé par le lycée. La mise à disposition de la facture sur CHORUS PRO par le prestataire vaut date de départ du délai réglementaire de paiement de 30 jours. En cas de versement d'acomptes, une facture spécifique à chaque acompte devra être déposée dans CHORUS PRO.

9.3 Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée (siège de l'agence comptable)

9.4 Tous les candidats, sans exception, devront produire un Relevé d'Identité Bancaire, mentionnant leur raison sociale ainsi que les coordonnées du compte de disponibilité (bancaire ou postal) au crédit duquel ils souhaitent que les règlements effectués à leur intention soient inscrits.

Article 10 - Assurance

La proposition devra contenir une assurance individuelle et collective. Elle devra également mentionner les modalités en cas d'annulation, le détail des garanties et les précisions d'annulation. L'assurance collective devra couvrir le risque « interdiction de voyage scolaire » par les autorités ministérielles ou préfectorales. Il devra être précisé que les risques « Attentat » et « Pandémie » sont couverts.

IV - CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES

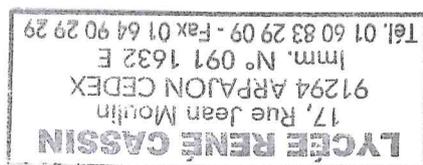
Article 11

Le choix se portera sur « l'offre économiquement la plus avantageuse » sur la base des critères suivants : respect du programme : 50% / coût : 50%.

V - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 12 - Attribution

A l'issue de la consultation, le prestataire retenu ainsi que les entreprises candidates non retenues recevront une réponse via la plateforme de l'AJI fin novembre sous réserve de validation du projet de voyage par le C.A de l'établissement puis par les autorités de tutelle.



La Personne Responsable du Marché,
M. Jean-Marc JEANNE

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Marc". To the right of the signature is a circular blue stamp. The outer ring of the stamp contains the text "LYCÉE RENÉ CASSIN" at the top and "ARPAJON" at the bottom. The inner part of the stamp contains the text "Le Proviseur".

Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite "Conditions lues et approuvées"

Cachet de l'entreprise :

DETAILS DU PROJET

DATES IMPÉRATIVES : Du 6 au 11 avril 2025

- Départ le dimanche 6 avril du lycée vers 19h30 pour un trajet de nuit vers Chester.
- Retour vers la France le jeudi 10 après le dîner pour une arrivée au lycée vers 13h30 le vendredi 11 avril.

EFFECTIFS : 55 élèves de 16 à 17 ans et 5 accompagnateurs devant apparaître comme payants.

TRANSPORT : autocars et bateau

HEBERGEMENT :

- Séjour en familles d'accueil de 3 nuits (lundi au jeudi) et 2 nuits en car
- Les repas à prévoir :
 - déjeuner dans un restaurant à Chester le lundi 7 avril 25
 - pension complète en familles (avec paniers repas pour les déjeuners) du lundi 7 avril au soir au jeudi 10 avril à midi.
 - Dîner du jeudi 10 avril : « fish and chips » dans un pub avant le retour

PROGRAMME :

Visites guidées :

LIVERPOOL : The Beatles Museum

MANCHESTER : Stade Old Trafford

Visites Libres :

LIVERPOOL : The International Slavery Museum, Walker Art Gallery, Museum of Liverpool + Course d'orientation dans Liverpool organisée par nos soins

MANCHESTER : Science and Textile industry (Manchester)

PAYS DE GALLES : visite de Cowny Castle + Randonnée dans la région de Cowny Castle de 2h à 3h (prévoir chauffeur)